

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
182-03 ET 216-04**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

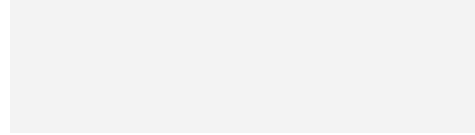
- | | |
|------------------|--|
| Règlement 182-03 | Modifiant le Règlement 182 concernant l'augmentation du fonds de roulement

Adoption par le conseil : 8 juillet 2014 |
| Règlement 216-04 | Modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330)

Adoption par le conseil : 8 juillet 2014 |

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 17 juillet 2014.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier